

6.4 Annexes aux comptes sociaux annuels

Sommaire

Note 1	Principes, règles et méthodes comptables	249	Note 11	Charges exceptionnelles	255
Note 2	Immobilisations corporelles	251	Note 12	Informations concernant les entreprises liées et les participations	255
Note 3	Immobilisations financières	251	Note 13	Ventilation de l'impôt	256
Note 4	État des créances	252	Note 14	Intégration fiscale	256
Note 5	Valeurs mobilières de placement	253	Note 15	Situation fiscale latente	257
Note 6	Capitaux propres	253	Note 16	Rémunération de la Gérance	257
Note 7	Provisions pour risques et charges	254	Note 17	Engagements hors bilan	257
Note 8	Dettes	254	Note 18	Information sur les plans de <i>stock-options</i> et plans d'actions gratuites	258
Note 9	Résultat financier	254			
Note 10	Produits exceptionnels	255			

Activité de la société

La société Bonduelle SCA est une société à caractère de holding ayant pour objet :

- l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou agricoles ;
- l'accès aux marchés financiers pour la levée de fonds nécessaires aux développements des activités du groupe.

La société Bonduelle SCA est la société consolidante du Groupe Bonduelle.

La société a perçu de sa filiale Bonduelle SA un dividende de 30 008 milliers d'euros conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 novembre 2023.

Note 1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux principes généralement admis en France et définis par le Plan Comptable Général, et mis à jour des règlements émis par l'Autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018, homologué par un arrêté du 8 octobre 2018).

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Changement de méthodes

Aucun changement de méthode notable n'est intervenu sur l'exercice.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont pratiqués en linéaire sur la base de leurs durées d'utilisation.

1.3 Immobilisations financières

Titres de participations

Les titres de participation et autres titres immobilisés figurent pour leur valeur d'acquisition.

Une provision est constituée quand la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'inventaire. La valeur d'utilité des titres de participation est déterminée à partir de différents éléments, tels que la situation nette, l'existence de plus-values latentes et les perspectives de résultats prévisionnels validés par la Direction.

Actions propres

Il est appliqué le règlement ANC 2014-03 afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions aux employés.



De ce fait, les actions propres acquises sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

L'ensemble des actions propres sont classées en immobilisations financières et sont détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité ou en vue d'opérations de croissance externe.

Les titres affectés à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions sont reclassés en valeurs mobilières de placement à la valeur nette comptable à la date de leur affectation par la Gérance.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est comptabilisée si le cours de Bourse moyen du dernier mois est inférieur au cours moyen d'acquisition de l'ensemble de ces actions propres.

1.4 Créances

Les créances sont inscrites à l'actif pour leur valeur nominale. Une provision est constituée, le cas échéant, afin de couvrir les risques de non-recouvrement.

1.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont évaluées par la Gérance pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français et notamment des dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif aux passifs. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues de tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

1.6 Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en devises sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette actualisation sont inscrits en « écarts de conversion » au bilan.

1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur montant d'acquisition. Elles ne sont pas composées d'actions propres.

Une provision est constituée quand la valeur d'usage est inférieure à leur valeur d'inventaire.

1.8 Plans d'attribution gratuite d'actions

Les plans d'attribution gratuite d'actions font l'objet d'une provision pour charges au passif.

La probabilité d'attribution s'apprécie plan par plan compte tenu des dispositions de chaque plan.

Le montant global de cette charge future est comptabilisé dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « dotations aux provisions pour risques et charges ».

Cette provision est compensée par la constatation d'un produit à recevoir de même montant sur les sociétés du groupe à raison du personnel bénéficiaire.

Les coûts supportés sont facturés selon les mêmes règles. Ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation dans la rubrique « transfert de charges ».

L'ensemble de ces méthodes est conforme au règlement 2014-03 de l'ANC.

1.9 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 Immobilisations corporelles

Les mouvements des valeurs brutes et amortissements cumulés s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Acquisition ou dotation	Fusion et apport	Cession ou reprise	Au 30/06/2024
Valeurs brutes					
Terrains	4				4
Constructions					
	4				4
Amortissements					
Terrains					
Constructions					
Valeurs nettes					
Terrains	4				4
Constructions					
	4				4

Note 3 Immobilisations financières

Les mouvements des valeurs brutes et des provisions s'analysent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2023	Acquisition	Cession	Rembt, reclassement et autres	Valeurs brutes Au 30/06/2024
Titres de participation	592 429	0			592 429
Bonduelle SA	592 429	0			592 429
Autres créances immobilisées	11		(4)		7
Créances rattachées à des participations					
Autres - Compte espèces chez Exane	11		(4)		7
Autres immobilisations financières	0				0
Autres titres	0	0	(0)		0
Prêts	0				0
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾	406	536	(711)		231
• autres ⁽²⁾	10 320		(460)		9 860
• fusion BSCA - LA PLAINE SA ⁽³⁾	0	34 500		(34 500)	0
	603 166	35 036	(1 174)	(34 500)	602 527

(1) Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont revalorisées au cours de clôture par l'intermédiaire de la colonne « cession ».

(2) Sur décision de la Gérance, les actions propres détenues pourront être utilisées pour servir les plans d'attribution gratuite d'actions d'acquisition à l'expiration du délai ou dans le cadre d'opérations de croissance externe.

(3) Le 7 décembre 2023 la société Bonduelle SCA a absorbé la société LA PLAINE SA par voie de fusion-absorption. Le montant des apports de la société LA PLAINE SA est de 34 500 352 €. À l'issue de cette opération, une réduction de capital et de la prime de fusion a été réalisée, en conséquence les titres reçus ont été annulés.

6

COMPTES SOCIAUX

Annexes aux comptes sociaux annuels

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 30/06/2024	Provisions au 30/06/2023	Dotation	Reprise	Valeurs nettes au 30/06/2024
Titres de participation	592 429				592 429
Autres créances immobilisées	7				7
Autres immobilisations financières	0				0
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾	231				231
• autres ⁽²⁾	9 860	3 622	2 344		3 894
• fusion BSCA – LA PLAINE SA ⁽³⁾					
	602 527	3 622	2 344		596 561
Évaluation à la clôture :					
Actions propres					4 125

(en nombre d'actions)	Au 30/06/2023	Augmentation	Diminution	Reclassement	Au 30/06/2024
Actions propres détenues dans le cadre :					
• d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾	36 552	55 842	54 473		37 921
• autres ⁽²⁾	573 017		25 522		547 495
• fusion BSCA – LA PLAINE SA ⁽³⁾		7 268 839		(7 268 839)	
	609 569	7 324 681	79 995	(7 268 839)	585 416
Cours moyen des transactions de la période					
		4,78 €	14,63 €	4,75 €	

- (1) Les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont revalorisées au cours de clôture par l'intermédiaire de la colonne « cession ».
- (2) Sur décision de la Gérance, les actions propres détenues pourront être utilisées pour servir les plans d'attribution gratuite d'actions d'acquisition à l'expiration du délai ou dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- (3) Le 7 décembre 2023 la société Bonduelle SCA a absorbé la société LA PLAINE SA par voie de fusion-absorption. Le montant des apports de la société LA PLAINE SA est de 34 500 352 €. À l'issue de cette opération, une réduction de capital et de la prime de fusion a été réalisée, en conséquence les titres reçus ont été annulés.

Note 4 État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Actif circulant			
Autres créances clients			
Dont produits à recevoir			
Groupe et associés			
Dont produits à recevoir			
État - Impôts et Taxes	5 491	5 491	
Divers - Fournisseurs débiteurs			
Groupe et associés			
Compte-courant Intégration Fiscale	1 067	1 067	
Divers - Débiteurs divers ⁽¹⁾	4 685	892	3 793
Divers - Charges constatées d'avance	54	54	
	11 297	7 504	3 793

- (1) Stock-options et attribution gratuite d'actions : facturation aux sociétés du Groupe Bonduelle de la charge liée aux levées d'actions (cf. note 18).

Le produit à venir en contrepartie de la provision pour risque constituée est comptabilisé en transfert de charge.

Dans le cas où ce produit à recevoir est inférieur à celui constaté lors de l'exercice précédent, la variation négative est reclassée en charges diverses de gestion.



Note 5 Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Au 30/06/2024
Valeurs Mobilières détenues dans le cadre du contrat de liquidités (EXANE)	19	21
	19	21

Note 6 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Affectation Résultats 2022-2023	Augmentation	Diminution	Au 30/06/2024
Capital social ⁽¹⁾	57 103		12 720	(12 720)	57 103
Prime d'émission/fusion ⁽¹⁾	40 204		21 780	(21 780)	40 204
Écarts de réévaluation	947				947
Réserve légale	5 710				5 710
Réserves réglementées					
Autres réserves	28 280				28 280
Report à nouveau	334 776	16 458			351 234
Résultat de l'exercice					
30/06/2023	24 717	(24 717)	34 501	(34 501)	
30/06/2024				25 934	25 934
Dividendes		8 259			
	491 737			(43 067)	509 412

(1) Le 7 décembre 2023 la société Bonduelle SCA a absorbé la société LA PLAINE SA par voie de fusion-absorption. Le montant des apports de la société LA PLAINE SA était de 34 500 352 €. Il a été procédé à une augmentation de capital de 12 720 milliers d'euros et de la prime de fusion de 21 780 milliers d'euros par création de 7 268 839 actions Bonduelle SCA. Cette opération a été suivie d'une réduction de capital et de la prime de fusion de même montant pour annulation des titres Bonduelle SCA reçus.

Le total des dividendes versés s'élève à 8 158 milliers d'euros pour l'ensemble des actionnaires.

Ce dividende a été versé en totalité en numéraire.

247 milliers d'euros ont été versés à l'Associé commandité, conformément à l'article 25 des Statuts.

Capital social

Au 30 juin 2024, le capital se composait de 32 630 114 actions de 1,75 euro selon la répartition suivante :

- 12 819 732 actions ordinaires ;
- 19 810 382 actions à droit de vote double.

Les 32 630 114 actions composant le capital de la société représentent 51 855 080 droits de vote réels.



Note 7 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Dotation	Reprise		Au 30/06/2024
			Utilisée	Non Utilisée	
Provision pour risque liée aux plans de stock-options					
ou d'attribution gratuite d'actions	6 803	4 685		6 803	4 685
Provision pour impôt - Intégration fiscale ⁽¹⁾	28 426	4 838	650		32 615
	35 229	9 523	650	6 803	37 300

(1) La provision pour impôt est liée à l'utilisation des déficits et crédits d'impôts des sociétés membres du périmètre d'intégration fiscale.

Note 8 Dettes

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024		
		Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an et 5 ans au plus
Emprunts				
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	178	142	142	
Dettes fiscales et sociales	8	9	9	
Autres dettes ⁽²⁾	87 522	61 020	61 020	
	87 708	61 172	61 172	

(1) La dette fournisseurs est exigible à moins de trente jours.

(2) Inclus le compte courant avec Bonduelle SA et le compte courant intégration fiscale.

Note 9 Résultat financier

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Au 30/06/2024
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
• Bonduelle SA	30 008	30 008
• Revenus des prêts		
	30 008	30 008
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Autres intérêts et produits assimilés		22
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	1
	30 009	30 031
Charges financières		
Dotations financières, amortissements et provisions (prov. sur actions propres en autodétention)	2 082	2 344
Intérêts et charges assimilées	2 552	2 508
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
	4 634	4 853
RÉSULTAT FINANCIER	25 376	25 179

Note 10 Produits exceptionnels

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Au 30/06/2024
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Pénalités – Contrôle fiscal		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
• Produits des cessions d'immobilisations corporelles		
• Produits des cessions d'immobilisations financières (boni sur actions propres)	1 172	586
Reprise sur provision pour risques et charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELLES	1 172	586

Note 11 Charges exceptionnelles

(en milliers d'euros)	Au 30/06/2023	Au 30/06/2024
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Pénalités – Contrôle Fiscal	14	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
• Sorties d'actif des immobilisations corporelles		
• Sorties d'actif des immobilisations financières (<i>mal</i> i sur actions propres)	1 136	702
• Sorties d'actif des titres de participation		
Provisions pour risques et charges		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	1 150	703
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	22	(117)

Note 12 Informations concernant les entreprises liées et les participations

Postes (en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Participations :		
• valeur brute	592 429	
• valeur nette	592 429	
Créances rattachées à des participations		
Autres créances	5 752	
Autres dettes	60 962	
Dettes d'exploitation	3	
Produits financiers de participation	30 008	
Produits financiers		
Charges financières	2 508	

Note 13 Ventilation de l'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôt	24 455	(117)	24 338
Impôt sociétés théorique			
Avoir fiscal			
Total impôt sociétés théorique			
Effet intégration fiscale			5 784
Provision pour Impôt - Intégration fiscale			(4 189)
Total de l'impôt			1 596
RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT			25 934

Note 14 Intégration fiscale

La société Bonduelle SCA est intégrée fiscalement, en tant que mère, au sein d'un groupe composé ainsi :

Dénomination	Adresse
Bonduelle SA	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Europe Long Life SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Development SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Frais Traiteur SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Bonduelle Frais France SA	Parc Ever Est, 54 Rue Marcel Dassault - 69740 Genas
Bonduelle Traiteur International SAS	67 route de Concarneau - 29140 Rosporden
Champiloire SAS	1728, route de la Tourte - 49160 Longue-Jumelles
Euromycel SAS	1728, route de la Tourte - 49160 Longue-Jumelles
Bonduelle Ré SA	Rue Nicolas Appert - 59650 Villeneuve D'ASCQ
MOD Bond SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Coviju 3 SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Coviju 4 SAS	La Woestyne - 59173 Renescure
Sud Ouest Légumes Alliance SAS	239 Route de Castandet - 40270 Borderes-Et-Lamensans
LBS Holding SAS	Le Fief Garnier - Dampierre sur Loire - 49400 Saumur
SACSA SAS	Le Fief Garnier - Dampierre sur Loire - 49400 Saumur

Selon la convention, la répartition de l'impôt sur le résultat d'ensemble des sociétés intégrées s'effectue ainsi :

- les sociétés verseront à la société Bonduelle SCA une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les sociétés intégrées auraient bénéficié en l'absence d'intégration ;
- la société Bonduelle SCA n'a pas généré d'impôt sur les sociétés sur son propre résultat au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024.

Résultat fiscal d'ensemble

Le résultat fiscal d'ensemble est un bénéfice de 17 342 milliers d'euros.

Note 15 Situation fiscale latente

Néant

Note 16 Rémunération de la Gérance

Tableau récapitulatif des rémunérations versées à la Gérance

(en euros)	Exercice 2022-2023	Exercice 2023-2024
Pierre et Benoît Bonduelle SAS ⁽¹⁾		
Autres rémunérations	885 536	217 440
TOTAL	885 536	217 440

(1) La rémunération de la Gérance est déterminée par la politique de rémunération approuvée et par l'article 17 des Statuts de la société et est composée de deux éléments :

- une rémunération égale à 1,5 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice écoulé ;
- une rémunération complémentaire égale à 1 % du bénéfice net consolidé part du groupe de l'exercice écoulé, dès lors que celui-ci est supérieur à 1,5 % du chiffre d'affaires net consolidé.

Aucune autre rémunération n'est perçue par la Gérance. Elle figure ci-dessus pour son montant hors taxes.

Note 17 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Engagements reçus :	Néant	Néant
Engagements donnés :		
• Avals et cautions donnés (net des utilisations) ⁽¹⁾	336 015	297 366

Les engagements correspondent à la couverture des activités courantes et de financement du groupe.

(1) La notion d'engagement est celle retenue dans l'arrêt de la Cour de Cassation du 26/01/1999, précisant que la simple « obligation des moyens » ne constitue pas une garantie au sens de l'article n° 98 de la loi du 24/07/1966, et ne nécessite pas une autorisation préalable du Conseil de Surveillance.



Note 18 Information sur les plans de *stock-options* et plans d'actions gratuites

18.1 Plans de *stock-options*

Néant.

18.2 Plans d'attribution gratuite d'actions

	Plan n° 27	Plan n° 28	Plan n° 29	Plan n° 30
Date d'Assemblée :	06/12/2018	02/12/2021	02/12/2021	02/12/2021
Date de la décision de la Gérance	10/12/2020	09/12/2021	13/12/2022	15/12/2023
Nombre initial d'actions attribuées	232 735	182 995	289 117	369 337
<ul style="list-style-type: none"> Dont nombre d'actions attribuées à Christophe Bonduelle, représentant de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA ⁽¹⁾ 	Non applicable	Non applicable	Non applicable	0
<ul style="list-style-type: none"> Dont nombre d'actions attribuées à l'ensemble du GELT ⁽²⁾ 	114 885	113 057	138 596	169 793
<ul style="list-style-type: none"> Dont autres 	117 850	69 938	150 521	199 544
Nombre total d'AGA	232 735	182 995	289 117	369 337
Nombre total d'AGA annulées ou caduques	207 213	0	0	0
Date d'attribution effective	15/11/2023	14/11/2024	18/11/2025	13/11/2026
Date de première cession possible	15/11/2023	15/11/2024	19/11/2025	14/11/2026
Nombre d'actions effectivement attribuées au 30 juin 2024	25 522	0	0	0

L'attribution gratuite d'actions est d'une part basée sur un mécanisme d'intéressement long terme. Plans basés sur un critère de rentabilité des capitaux employés et sur un critère RSE relatif à l'ambition B Corp et dont le bénéfice effectif est conditionné par la présence dans les effectifs à la date d'attribution effective. Et d'autre part, dans le cadre d'un mécanisme de fin de carrière des cadres dirigeants, sur la base de l'exécution des plans de succession. Conformément aux dispositions du Code Afep-Medef, il n'existe pas d'opérations de couverture au bénéfice des mandataires sociaux.

(1) Bonduelle SCA ne comprend aucun salarié. Aucune rémunération n'est versée au titre du mandat de représentant légal de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, Gérant de Bonduelle SCA. Ainsi, Christophe Bonduelle, représentant permanent de Pierre et Benoît Bonduelle SAS, ne bénéficie pas de plan d'attribution gratuite d'actions.

(2) Au cours de l'exercice 2023-2024, il a été décidé de rebaptiser le « Comité Exécutif » par « Global Executive Leadership Team » (GELT). Il faut entendre par « GELT » les membres le composant à la date de l'attribution gratuite d'actions.

18.3 Autres informations sur les plans d'actions

18.3.1 Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice

Les *boni* et *mali* réalisés sur les plans d'actions sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

Il n'y a pas eu de levées d'options réalisées sur l'exercice.

18.3.2 Passifs éventuels

Une provision pour risques et charges est constituée à la clôture du 30 juin 2024 pour 4 685 milliers d'euros.

Cette provision est couverte par un produit à recevoir de même montant constaté en débiteurs divers (cf. note 1 et note 4).

Ce produit à recevoir correspond au montant qui sera refacturé aux filiales qui ont pour salariés les bénéficiaires de plans d'actions gratuites.

6.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2023 12 mois	30/06/2024 12 mois
Chiffre d'affaires		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	8 541	6 803
Autres produits d'exploitation	0	0
Produits d'exploitation	8 541	6 803
Autres achats et charges externes	1 382	628
Impôts et taxes	13	15
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 803	4 685
Autres charges	1 804	2 199
Charges d'exploitation	10 003	7 527
Résultat d'exploitation	(1 462)	(724)
Perte transférée		
Produits financiers de participations	30 008	30 008
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1	23
Produits d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	30 009	30 031
Dotations aux provisions sur actifs financiers		
Intérêts et charges assimilés	4 634	4 853
Charges d'Intérêts relatifs aux emprunts obligataires	0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	
Charges financières	4 634	4 853
Résultat financier	Note 9 25 376	25 179
Résultat courant	23 913	24 455
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 172	586
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels	Note 10 1 172	586
Sur opérations de gestion	14	0
Sur opérations en capital	1 136	702
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Charges exceptionnelles	Note 11 1 150	703
Résultat exceptionnel	22	(117)
Impôts sur les bénéfices	Note 13 (782)	(1 596)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	24 717	25 934

6.2 Bilan

Actif

		30/06/2023 Net	30/06/2024		
			Brut	Amortissements & provisions	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Immobilisations corporelles	Note 2	4	4		4
Terrains		4	4		4
Constructions					
Immobilisations financières	Note 3	599 544	602 527	5 966	596 561
Participations		592 429	592 429		592 429
Créances rattachées à des participations		11	7		7
Autres titres immobilisés		7 104	10 091	5 966	4 125
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Actif immobilisé		599 548	602 531	5 966	596 565
Créances		15 056	11 243		11 243
Clients et comptes rattachés					
Autres créances	Note 4	15 056	11 243		11 243
Valeurs mobilières	Note 5	19	21		21
Disponibilités		0	0		
Charges constatées d'avance	Note 4	52	54		54
Actif circulant		15 127	11 318		11 318
TOTAL DE L'ACTIF		614 674	613 849	5 966	607 883

Passif

		30/06/2023	30/06/2024
		Avant répartition	Avant répartition
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Capitaux propres	Note 6	491 737	509 412
Capital social		57 103	57 103
Primes d'émission		40 204	40 204
Réserves			
Écarts de réévaluation		947	947
Réserve légale		5 710	5 710
Réserves réglementées			
Autres réserves		28 280	28 280
Report à nouveau		334 776	351 234
Résultats de l'exercice		24 717	25 934
Provisions pour risques et charges	Note 7	35 229	37 300
Dettes		87 708	61 172
Emprunts obligataires	Note 8		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	Note 8		
Emprunts, dettes fin. divers	Note 8		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 8	178	142
Dettes fiscales et sociales	Note 8	8	9
Autres dettes	Note 8	87 522	61 020
TOTAL DU PASSIF		614 674	607 883

6.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

À l'assemblée générale de la société BONDUELLE SCA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BONDUELLE SCA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la gérance.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BONDUELLE SCA par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2006 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 20 décembre 1989 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 30 juin 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 35ème année dont 26 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 4 octobre 2024

Jean-Maurice EL NOUCHI
Associé

Deloitte & Associés

Lille, le 4 octobre 2024

Edouard LHOMME
Associé